Air Liquide
Côte d'ivoire

AVIS DE CONVOCATION

La Société Air Liquide Côte d'Ivoire (ci après la "**Société**"), société anonyme au capital de 873.400.000 FCFA, ayant son siège social Z.I., Rue Sylvestre L14, 01 BP 1753 ABIDJAN (République de COTE D'IVOIRE), et enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1962-B-769, a l'honneur d'informer ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société se tiendra le **4 juin 2021 à 9 heures 00**, à la salle de conférence de la CRRAE-UMOA à Abidjan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport établi par le Conseil d'administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du Traité OHADA relatif aux sociétés commerciales et aux groupes d'intérêt économique,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat de deux (2) administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE S.A.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire (l'inventaire, le rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société, les rapports du Commissaire aux comptes à soumettre à l'Assemblée, le Bilan et Compte de Résultat de l'Exercice, le texte des résolutions proposées ainsi qu'une procuration que nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner, signée au cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée) seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis Z.I., Rue Sylvestre L14, 01 BP 1753 ABIDJAN (République de COTE D'IVOIRE), durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 20 mai 2021 au 3 juin 2021.

NB : Tout actionnaire doit s'assurer qu'il est bien inscrit sur la liste des actionnaires avant de se présenter à l'Assemblée Générale.

Le présent communiqué tient lieu de convocation individuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION